Organisation mondiale de la Santé

SOIXANTE-DIXIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ **A70/63**
Point 22.1 de l'ordre du jour provisoire **22 mai 2017**

Ressources humaines : rapport annuel

Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif à la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé

1. Le Secrétariat a présenté une vue d'ensemble de l'évolution des effectifs de l'OMS pour la période 2014-2016 et fait le point sur la mise en œuvre de la stratégie des ressources humaines.[1]

2. Le Comité a exprimé ses remerciements pour ce rapport et pour les progrès accomplis pour attirer les talents, les retenir et créer un environnement professionnel propice, ainsi que pour la gestion des services du personnel. Il a encouragé le Secrétariat à mener à bien les travaux qui restent à faire.

3. De plus, le Comité s'est félicité de l'augmentation du pourcentage de femmes ayant des engagements à long terme dans les catégories professionnelle et de rang supérieur, qui est passé de 42,8 % à la fin de 2016 à 43,7 % au 15 mai 2017. Parallèlement, il a demandé instamment de continuer à travailler pour améliorer l'équilibre entre les sexes et la représentation géographique aux trois niveaux de l'Organisation et à tous les grades.

4. Le Comité a relevé la lenteur des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la politique de mobilité géographique volontaire et a prié le Secrétariat de l'accélérer.

5. Le Comité a noté avec satisfaction que les engagements temporaires ouvraient droit aux mêmes prestations et bénéfices que les engagements à durée déterminée et que ces éléments n'ont donc pas d'impact sur l'engagement du personnel pour l'action de l'Organisation.

RECOMMANDATION À L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

6. Au nom du Conseil exécutif, le Comité a recommandé à l'Assemblée de la Santé de prendre note du rapport.

= = =

[1] Voir document A70/45.